

# La citoyenneté (A. André, 2014)

- **C.FREINET (1964)** : pédagogue français, a conçu l'éducation afin de rendre possible la démocratie de demain par des activités propres à former « les hommes dignes et les citoyens courageux »
- **A.André, B.Louvet et P.Deneuve (2013)** montrent que la prise de risque commune est un levier pour réduire les discriminations et préjugés dans les groupes... Donc de faciliter les échanges entre les individus et la coopération...
- La différence peut constituer une richesse à condition de placer la diversité au cœur du processus d'apprentissage. Exemple, en danse, les valeurs masculines liées au défi, à la force, au spectaculaire (acrobatie) et des valeurs féminines liées au partage émotionnelles permet d'enrichir la chorégraphie et d'amplifier l'effet émotionnelle produit... C'est une complémentarité coopératif.
- **Selon P.J Doulat et R. Né (1999)**, la responsabilité et l'autonomie constituent deux expériences significatives au service de la citoyenneté
- **A.André (2009)** distingue 2 formes de responsabilité :
  - Orienté vers soi
  - Orienté vers autrui
- **J.P Pourtois (1999)** définit plusieurs état caractérisant le niveau d'implication de l'individu à l'égard de la communauté et de son système de règles
  - Sujet-agent : il exécute les règles en se plaçant au service de la communauté
  - Sujet-acteur : participe activement à la communauté
  - Sujet-auteur : rôle leader
- **J.A Méard et S. Bertone** identifient différent niveau de l'autonomie :
  - Élève anonique = donne aucun sens au règle
  - Hétéronome = considère la règle comme une contrainte
  - Auto-régulé = règle commune comme utile
  - Autonome = juge les règles utiles et participent à leur transformation pour progresser et faciliter la vie du groupe) = citoyen
- Pour **B. DEFRANCE** : « aucune action d'enseignement ne peut avoir d'efficacité si l'élève ne peut pas manifester qu'il comprend ou non »
- « Comment dépasser cette apparente contradiction pour concilier l'exigence de protéger les élèves et leur offrir une marge de liberté qui les conduit à être responsable de leur sécurité et celle d'autrui ? »
  - Distinguer sécurité passive / active
  - Passive = ensemble des dispositifs de sécurité gérés par l'intervenant
  - Active = gestion par l'élève de sa sécurité ou celle d'autrui
  - Liberté de décision (par exemple : sur le degré de la tension de la corde... )
  - Il faut cependant construire des habiletés / pré-requis pour rendre l'élève responsable sur cette liberté de décision. Une fois ce pré-requis installé, l'enseignant peu laissé davantage de liberté.
  - Plus la perception du risque (risque perçu, **Delignières 1993**) est important par l'élève, plus son sens de responsabilité est augmenté..
- L'autorité « démocratique » est un moyen pour favoriser l'émergence de comportement « citoyen »
- Le débat démocratique entre élèves est un moyen d'éducation à la citoyenneté
  - Faire des « temps mort » entre les oppositions pour débattre et apporter des solutions, des techniques, des moyens à mettre en œuvre pour gagner...